

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS À UN RÈGLEMENT**

\* Indique un champ obligatoire

*Pour vous conformer aux lignes directrices sur la protection des renseignements personnels, ne conservez aucune copie des pièces justificatives que vous pourriez avoir en votre possession relativement à la demande de règlement du client.*

**Section 1**

* Nom du conseiller ou de l'AGP :		Code du conseiller ou de l'AGP :
* Numéro de téléphone	Adresse courriel	
<input type="checkbox"/> Règlement d'assurance vie (Remplir la Section 2)	<input type="checkbox"/> Règlement d'assurance contre la maladie grave (Remplir la Section 3)	<input type="checkbox"/> Règlement d'assurance invalidité (Remplir la Section 4)

**Section 2 - Demande de règlement d'assurance vie**

* Nom de la personne assurée :		* Numéro de police :
<b>Adresse à laquelle envoyer les formulaires</b>	Nom du destinataire (si autre que conseiller/AGP)	Numéro de téléphone
	Adresse du destinataire	
* Date du décès (jj/mmm/aaaa)	* Cause du décès (si connue)	
* Lieu du décès		
Autres commentaires :		

### Section 3 - Demande de règlement d'assurance contre la maladie grave

* Nom de la personne assurée :		* Numéro de police :
<b>Adresse à laquelle envoyer les formulaires</b>	Nom du destinataire (si autre que conseiller/AGP)	Numéro de téléphone
	Adresse du destinataire	
* Diagnostic		
Autres commentaires :		

**Avertissement :** Bien que nous fournissions à la personne assurée un formulaire de demande de règlement spécifique au diagnostic pour l'aider à remplir une demande de prestation, veuillez noter que seuls les troubles médicaux couverts par sa police sont acceptés à des fins d'étude. Nous vous incitons à examiner la police avec la personne assurée pour connaître les troubles médicaux couverts.

### Section 4 - Demande de règlement d'assurance invalidité

* Nom de la personne assurée :		* Numéro de police :
<b>Adresse à laquelle envoyer les formulaires</b>	Nom du destinataire (si autre que conseiller/AGP)	Numéro de téléphone
	Adresse du destinataire	
Autres commentaires :		

**Pour vous conformer aux lignes directrices sur la protection des renseignements personnels, ne conservez aucune copie des pièces justificatives que vous pourriez avoir en votre possession relativement à la demande de règlement du client.**